



Service d'Incendie et de Secours du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)

Monsieur le Président
du SDMIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

N/ Réf. : 2020018 bis

Lyon, le 7 juin 2020

Objet : Décret 2020-570

Madame la candidate, Monsieur le candidat aux élections municipales et métropolitaines de Lyon

Nous attendions la parution du décret 2020-570 du 14 Mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires, de la fonction publique d'état et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Ce décret permet aux collectivités territoriales telles que le SDMIS de verser une prime exceptionnelle aux personnels concernés.

Le montant de cette prime est déterminé par l'employeur et dans la limite d'un plafond. Nous estimons que le dévouement et l'implication des agents du SDMIS, Sapeurs-Pompiers Professionnels et Personnels Administratifs et Techniques a été sans faille (Notez que cette prime exceptionnelle est exonérée de cotisations, de contributions sociales et fiscales).

Même si notre organisation aurait préféré une revalorisation du point d'indice pour l'ensemble des travailleurs, nous avons interpellé dès le 15 mai la gouvernance du SDMIS afin de bien vouloir organiser les rencontres avec les partenaires sociaux permettant de déterminer les conditions d'attribution de cette prime (Courrier en PJ).

Bien que favorable, la gouvernance du SDMIS actuelle ne semble plus en mesure d'ajouter une dépense supplémentaire sans une recette équivalente (Réponse en PJ).

Compte tenu du calendrier électoral national, il s'avère que la métropole de LYON et les autres financeurs ne semblent plus en capacité de délibérer sur un avenant à la convention financière avec le SDMIS au titre de 2020.

Il appartiendra donc au nouvel exécutif de la métropole de LYON, du Département et du SDMIS de se saisir à nouveau du sujet. C'est pourquoi nous interpellons l'ensemble des candidats à ces élections afin d'obtenir leur position sur cette demande.

Espérant avoir retenu toute votre attention, nous nous tenons bien évidemment à votre disposition pour une éventuelle rencontre.

Nous vous prions de croire, Madame la candidate, Monsieur le candidat, en l'assurance de notre haute considération.

Le Délégué Départemental

Franck CHENAL

Le Délégué Départemental

Didier DUPIR